ANTHÉA CONSEILS
AMÉLIORONS ENSEMBLE

MANAGEMENT DE LA QUALITÉ : AFNOR SPEC 2217 pour le SPSTI (Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises)

Une certification des SPSTI pourquoi faire ?

Chaque Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) doit désormais faire l'objet d'une certification tierce partie (article L.4622-9-3 du code du travail).

Cette certification délivrée vise à s'assurer que l'ensemble des services rendus par les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) et les processus y afférents soient réalisés de manière effective et homogène par ces derniers. Elle vise également à inscrire chaque organisme dans une dynamique de progrès, de qualité et de proactivité.

Dans la continuité des principes établis par l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 9 décembre 2020, intégrés dans la loi du 2 août 2021, les organisations professionnelles des employeurs et les syndicats de salariés, représentatifs au niveau national et interprofessionnel, ont élaboré une offre de base de Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Les Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) ont pour mission de :

- ✓ conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail,
- ✓ favoriser le progrès de la prévention primaire et d'encourager une culture de la prévention.

Le référentiel de certification est conçu pour proposer aux Services de Prévention et de Santé au Travail un modèle :

- ✓ Accessible : pour tout organisme quel que soit sa taille,
- ✓ Qualitatif : l'évaluation de la conformité aux critères de certification s'appuie sur des données qualitatives et quantitatives
- ✓ Accessible : pour tout organisme quel que soit sa taille,
  - ✓ Niveau 1 : Engagement des procédures, mise en œuvre des moyens humains, organisationnels et fonctionnels de l'organisme pour répondre aux exigences du référentiel.
  - ✓ Niveau 2 : Engagement des procédures, mise en œuvre des moyens humains, organisationnels et fonctionnels de l'organisme pour répondre aux exigences du référentiel, complétés de la maitrise des outils d'évaluation.
  - ✓ Niveau 3 : Ce niveau, valable 5 ans, atteste que les SPSTI fournissent à leurs entreprises l'ensemble des services de base conformément aux critères de qualité. Ils doivent démontrer un pilotage efficace à long terme, présenter des résultats positifs et une amélioration continue. L'obtention de ce niveau dépend de la justification des écarts constatés et des actions pour les réduire. Les progrès seront pris en compte pour la délivrance ou le renouvellement de l'agrément par les services de l'État. Les DREETS (Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) peuvent demander des informations complémentaires concernant la certification.

LE RÉFÉRENTIEL VISE :

L'Amélioration :

- ✓ *de l'efficacité de l'organisation et des ressources humaines et matérielles*
- ✓ *de la gestion financière de tarification*
- ✓ *du partage du projet du Service*
- ✓ *de la clarification de l'offre*
- ✓ *du pilotage des activités*
- ✓ *de la confiance et la satisfaction des adhérents*

COMMENT PROCÉDER ?

- ✓ *Évaluer le contexte, les enjeux du service comprendre les besoins et attentes des parties intéressées,*
- ✓ *Définir une politique, des objectifs, les processus clés, évaluer les risques, déployer les opportunités d'amélioration, mesurer leur performance dans un esprit d'apprentissage permanent,*
- ✓ *Accompagner le changement du management opérationnel et des pratiques professionnelles au regard du contexte et des exigences réglementaires,*
- ✓ *Piloter le déploiement du référentiel avec les équipes pluridisciplinaires,*
- ✓ *Viser la certification,*
- ✓ *Renouveler son agrément.*

ANTHÉA CONSEILS À VOS CÔTÉS POUR :

- ✓ *Accompagner la mise en place du système de management (conseil et formation),*
- ✓ *Accompagner pour la certification (conseil et formation),*
- ✓ *Réaliser les audits internes, les audits blancs de pré-certification.*

POURQUOI CHOISIR ANTHÉA CONSEILS ?

Avec ANTHÉA CONSEILS, vous bénéficiez de l'expertise de consultants, également auditeurs auprès des grands cabinets d'audit, bénéficiant ainsi d'une forte expérience des audits et du fonctionnement de la certification.

ANTHÉA CONSEILS vous apporte son expertise en matière d'accompagnement, d'audit de formation ou de conseil, en toute indépendance, dans le strict respect du code de déontologie professionnelle.

ANTHÉA CONSEILS

AMÉLIORONS ENSEMBLE

ANTHÉA CONSEILS

AMÉLIORONS ENSEMBLE

WWW.ANTHEA-CONSEILS.COM

ANTHÉA CONSEILS

279 chemin de Joutecrôt

69400 ARNAS

+33 (0)6 80 31 16 32

+33 (0)4 74 69 42 65

fbouliteau@anthea-conseils.com